L'ABEILLE

Journal du matin, publié par
G. P. WEISSE & Cour.
Bureaux Propriétaires:
G. P. WEISSE. S. DUPRIEZ.
E. DUVERGER. C. MARET.
Rue St. Louis, No 85 de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 24 OCTOBRE.

POUR LE CONGRES.

DEUXIEME DISTRICT:
T. G. HUNT.

TROISIEME DISTRICT:
PRESTON POND Jr.

QUATRIEME DISTRICT:
JOHN BLAIR SMITH.

TRESORIER D'ETAT:
J. N. HAWTHORN,
De la Nlle Orléans.

AUDITEUR DE COMPTES PUBLICS:
JOHN E. KING,
De St-Landry.

SURINTENDANT DES ECOLES PUBLIQUES:
A. B. LAMON,
D'Ouest Baton Rouge.

LEGISLATURE D'ETAT.

SENATEURS,
JULES LAVERGNE,
M. C. EDWARDS.

REPRESENTANTS.

1er District.
H M Summers, W S Campbell.

2e District:
Dr L Saunders, James Drummond.
Robt M Kearney.

3e District.
H J Rainey, Jas M Wingfield,
Gerard Stith, M A Peoples,
M Wheat, Samuel Harby.

4e District.
C W Emerson, F A Lemaden,
O Leblanc.

5e District.
Alphonse David, J B Dionis,
F Huleson.

6e District.
Numa Dufour, Louis Sergi.

7me District.
Eugene Sinés, Oscar Donnet.

8me District.
James Brooks, P L Mailloux.

9me District.
John Laidlaw.

10me District — Lafayette.
Hulme Waples, S W Thompson

SHERIF,
JAMES P. FRERET.

CORONER:
JOHN YOUENES.

GREFFIERS DE COUR:
1re Cour—Alfred Roman.
2me " Theo C. Foote.
3me " C. A. Lebreton.
4me " J. A. Hopkins.
5me " Saml G. Kirk.

ASSESSEURS:
John Wolfe, C. H. Fogel.
J. C. Chevalier, J N. Philips.

COLLECTEURS DE TAXES D'ETAT,
1er District—Thos Asher.
2me " Lafayette Guyol.
3me " T. A. Boutet.
4me " Samuel Gaiigos.

JUGES DE PAIX:
1er Arrondissement Justice de Paix—L. U. Gabaudé.
Constable—J. Hospite.
2me Arrondissement Justice de Paix—O. V. Coste.
Constable—W. G. Gulick.
3me Arrondissement Justice de Paix—Wm M. Hagan
Constable—Julien Dubreuil.
4me Arrondissement Justice de Paix—E. A. Bonnet.
Constable—Jos. McClelland.
5me Arrondissement Justice de Paix—F. G. Lorillo
Constable—H. Hernandez.

CHOIX DES CANDIDATS LOCOFOCO.

On sait comment est été choisie la plupart des candidats locofocos et les moyens antiques mis en usage par certaines parties intéressées pour assurer des nominations décrétées dans le Sénat Aristique.

Tout le monde le sait, et pas un seul de nos adversaires ne saurait en rougir, ne fut-ce que dans le triage de ces noms propres qui figurent superbes majuscules à la première colonne du *Courrier de la Louisiane*.

Il est aussi bien avéré aux yeux du monde que personne qui, n'eût y a des électeurs qui ont absolument d'aller donner leur vote pour des candidats non convoités, et qui apparaissent parce qu'ils arrêtent toute chance dans ceux qui n'ont pas négligé ce soin. C'est en vain qu'il cherche à donner la description. Toutes les phrases de monde et les prédications n'empêcheront pas que cette convaincu que la plupart des nominations sont dues à l'*habileté* bien connue du chef suprême qui dirige à son gré le parti.

Le parti qui s'intitule démocrate est aujourd'hui complètement: il est tant à l'obéissance, on lui impose des candidats, on en nomme des listes préparées d'avance, on ne leur demande pas d'opinions, on ne consigne à personne. On ne tolère surtout aucune infraction à la discipline. Le moindre acte d'indépendance est puni sévèrement; un arrêté de proscription atteint tout audacieux qui osera s'en passer en faveur du droit méconnu de la libre conscience.

Or, ce n'est pas seulement la Russie qui a pour le parti démocrate à la sien ici, et quelques malheureux qui constituent son autorité, ce n'est pas petit pied, qui, par l'interface des mêmes subterfuges, raccorde les extrêmes de la droite et de la gauche. Cet argent qui est autrique qu'en fait-on? Il sert, nous le savons, avec une parfaite innocence, à *payer des tickets, à payer des publications, des correspondances, des voitures, &c.* Et, *Courrier*, Et ce serait pas ainsi que vous vous faites, ô docte *Courrier*, organiser la fraude, acheter des votes autour de faux papiers de usiers, embrigader des *rowdies* qui sortent de taverne le jour de l'élection pour chasser les honnêtes citoyens?

Pour vos chefs faisiez une équitable distribution de votes qu'ils prélèvent sur de leurs compagnons, ce serait une ombre de la lumière de la corruption. Mais ce soit ne vous prêtent les prodiguer dans les districts où les candidats leur sont dévoués et n'en user que dans ceux où vous nommez leur famille ne sont plus au secret, et où vous savez contre vos nominations ne sont que le parti démocrate renferme d'honnêtes citoyens.

LES COMMISSAIRES D'ELECTION.

Il est bien plus de doute de justice dont vous vous plaindre du défaut de justice dont vous vous êtes victimes. Sur SOIXANTE commissaires, ces braves locofocos, qui se prétendent de démocratie, ne nous en ont pas trouvé un seul, *Courrier*. Comment pourrait-il en autrement? Certe le *Courrier*, Quel est le chef nous corps auxquels sont dévoués les nominations faire, qui agrait voulu, dans l'intérêt de ce que feraient les autres, se vouer à choisir des commissaires en dehors de l'opinion qu'il représente? A-t-on jamais vu l'exemple d'un pareil suicide dans aucun corps politique whig, et peut-on douter en quel honneur que si chacun des deux Conseils et le Bureau de Police comme fait composée en majorité de whigs le résultat n'eût pas été le même que ceux qu'il est pour les désapprouver. Et [illegible] il faudra à une manière de raisonner qui n'est que à lui seul. Les whigs, dit-il, ne sont pas des démocrates à ils [illegible] en nom. Mais d'abord une faute [illegible] grave parce qu'on autre pourrait [illegible] Et ensuite les whigs n'avaient [illegible] les nominations au Conseil Général, [illegible] ne sont tout trois commissaires de [illegible] Mais ne les en empêchait certes, [illegible] pense avec raison que la minorité [illegible] pas être opprimée.

[illegible] maintenant l'organe locofoco:

[illegible] prétend que lorsque les whigs [illegible] majorité au Conseil Général, sur [illegible] commissaires d'élection ils en donnaient aux démocrates. La belle générosité [illegible] vous rappelle-t-il pas à nos dépens? Dans un bureau qui ne compose de cinq [illegible] inspecteurs et deux greffiers, on [illegible] deux démocrates. Le avantage de leur donner [illegible] Est-ce donc ce qui vient [illegible] dire à tiau fond de ce qui se passait [illegible]

[illegible] ce est si grande, ô magnanime [illegible] que nous vous les vôtres vous voulez [illegible] ordre comme nous ne voulons [illegible] les épaules de pitié, nous ne sommes pas nous plaindre. C'est tout ce que [illegible] demandons,—UN commissaire sur les trois [illegible] nommés par poll; quant aux greffiers, [illegible] nous nous pas parlé. Pour Dieu, [illegible] un commissaire et nous serons satisfaits. [illegible] est la part que nous vous faisions [illegible] c'est celle que nous réclamons au nom de votre justice. Un seul! entendez-vous, *Courrier*! Ainsi vous promettez [illegible] de votre générosité.

ELECTION ET TENUE DE LA LEGISLATURE.

[illegible] nous les chiffres seront ouverts entre [illegible] l'Académie de Dessins, rue du Canal [illegible] Voir Ivoire.

[illegible]—Le steamer *Isabel* arrivé ces jours [illegible] Charleston, y a apporté des nouvelles de la Havane jusqu'au 22 courant. Voici les principales [illegible] gagnées au dernier tirage de la [illegible] royale: No 1,373, $30,000; No 21,640, [illegible] No 16,364, $12,000; No 30,430, $6,000; [illegible] 22,884, 24,583, 32,671, 38,940, $6,000; [illegible] Nos 3,824, 7,134, 12,847, 14,896, 16,095, [illegible] 30,000, 30,094, 31,000 chacun. [illegible] 11,901, 20,664, 28,884, 25,016, 29,300; [illegible] 14,471, 25,977, 27,326, 29,314, 6,000 chacun.

ASIE.

LF Nous publierons dorénavant dans la première colonne de ce feuilleton le Bulletin Commercial, le Cours Monétaire et celle qui indique les départs des bateaux à vapeur. Continuerons également tout ce qui se rapportera plus spécialement à l'Amérique du Sud.

GRAND MARCHE EUROPEEN.

M. Fardoul écrivait à M. Wood—M. Pendelly qui faisait Secrétaire d'Etat et Conseil Général de Cour-Angleterre, vient d'annoncer dans le Conseil de Cour de Toulon, un procès-verbal, M. Wood, d'accord 3,000,000 de 4 pour cent, pour 1,000,000 qui est mis prochainement contre lui.

M. Pendelly déclare, dans la pétition, que son père Bonapartiste sur le quatre-vingt-dix de la Place des Alsaciens, Rue Lamé Dollet, en Bretagne, est né le 17 07, d'une [illegible] et [illegible] Bretonne, qui est [illegible] Pendelly. La province [illegible] partie de la Louisiane et appartenait alors à la France.

M. Roullin est Parent de M. Pendelly.

Pendant [illegible] Mexicain [illegible] Pendelly [illegible] Mexicain [illegible] Pendelly [illegible] Mexicain [illegible] Pendelly